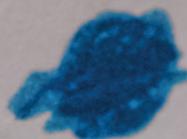


**DOSSIER DE PRESSE**



## **LE SCHÉMA ENFANCE - FAMILLE**

**2022 - 2026**

## Un schéma enfance - famille, c'est quoi ?

Le schéma enfance - famille est un document obligatoire. Il fixe la politique et les actions du Conseil départemental dans cette compétence qui repose sur 2 grandes missions :

- **La PMI (Protection Maternelle et Infantile)**, dont le but est de veiller à la bonne santé des enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans, en accompagnant les familles
- **L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)**, dont le but est de protéger l'enfant dans les situations de danger familial

**Le Département, acteur majeur des politiques sociales**, a élaboré ce schéma qui organise son action pour la période 2022-2026.

**Il est le fruit d'une large concertation de tous les acteurs du secteur et a reçu un avis favorable de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE).**

**Pour rappel, le Conseil départemental est un rouage essentiel de la prévention et de la protection de l'enfance.** À ce titre :

- Chaque mois, près de 1 300 jeunes bénéficient d'une mesure mise en œuvre par les services du Département
- Au budget 2022, sur 100 millions d'euros affectés à l'action sociale, 24 millions concernent la prévention et la protection de l'enfance



# les grandes orientations du schéma départemental enfance - famille 2022 - 2026

## PRÉVENIR

le risque et le danger  
en repérant les situations  
de fragilité

Engager des actions de prévention dès le plus jeune âge, pour accompagner au plus tôt l'enfant et sa famille, grâce à l'action de la **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

## PROTÉGER

l'enfant en danger et le  
mettre à l'abri

Privilégier le maintien de l'enfant dans sa famille ou son entourage proche.

Lorsque l'enfant est placé hors de son cadre familial, disposer d'une offre d'accueil (assistants familiaux et établissements) adaptée aux besoins de l'enfant

## ACCOMPAGNER

l'enfant pour un retour  
en famille ou vers  
l'autonomisation  
(jeune majeur)

Travailler sur le parcours des enfants confiés à l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, en veillant à la qualité et à la cohérence des prises en charge afin d'éviter les ruptures d'accompagnement



## La PMI, comment ça marche ?

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) agit pour veiller à la bonne santé des enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans.

Elle accompagne aussi les grossesses et prend soin des familles.

La PMI met à la disposition du public des médecins, des infirmières et des sages-femmes.

### Les points forts de la PMI

- Les services de PMI sont ouverts à tous
- Dans certains territoires, **c'est parfois le dernier service de santé publique présent sur place**
- La PMI propose des **conseils individualisés avec des professionnels** qui peuvent se déplacer au domicile
- Des activités collectives sont organisées pour les parents dans les centres médico-sociaux (atelier portage de bébé, massage bébé, sensibilisation aux dangers des écrans, jeux parents/enfants...).



Consultation d'un nouveau-né par le médecin de la PMI,  
au centre médico-social de Digne-Les-Bains. © CD04

# La Protection Maternelle Infantile en 2021



868 enfants reçus dans les centres  
médico-sociaux, soit 2378 consultations



1342 visites à domicile d'une  
infirmière bénéficiant à 369 enfants



26 entretiens du 4<sup>e</sup> mois de grossesse  
effectués par une sage-femme



529 visites à domicile pratiquées par  
les sages-femmes du Département



# Le rôle de l'Aide Sociale à l'Enfance

La protection de l'enfance est une des missions du Département.

L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) met en place des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, assure le repérage et le traitement des situations de danger et de risque de danger pour l'enfant.

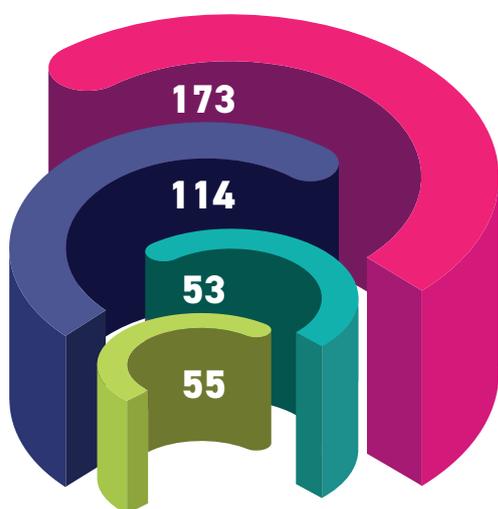
## Les points forts de l'ASE

- Dans les Alpes de Haute-Provence, toutes les mesures de protection des enfants prononcées par les autorités sont exécutées dans des délais rapides; **il n'y a pas de liste d'attente et pas de placements à l'hôtel**
- Par ailleurs, le Département **accompagne les jeunes vers l'autonomie au moment de leur majorité** grâce aux contrats Jeunes majeurs
- Le Département **participe à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE)**, bénéficiant à ce titre d'un soutien financier de l'État et de l'ARS à hauteur de 800 000 euros par an



# L'Aide Sociale à l'Enfance en 2021

- 468 informations sur des enfants en danger transmises à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
- 603 enfants et adolescents qui bénéficient d'aides éducatives à domicile, chaque mois
- 827 mineurs non accompagnés accueillis en urgence, et parmi eux, 34 confiés au Département sur le long terme
- 122 jeunes majeurs accompagnés vers l'autonomie, chaque mois



478 enfants et adolescents placés chaque mois

- En famille d'accueil
- En établissements
- Chez un tiers de confiance
- À domicile



Grâce aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),  
11 enfants ont volé pour la première fois avec l'association Aviation sans frontières,  
qui organise des baptêmes de l'air appelés «Les ailes du sourire» © José Espejo

## CONTACT PRESSE

Xavier DELCROIX  
Chef du service communication  
04 92 30 04 09 / 06 32 64 29 22  
xavier.delcroix@le04.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
13 rue du Docteur Romieu - CS 70216  
04995 Digne-les-Bains Cedex 9

[www.mondepartement04.fr](http://www.mondepartement04.fr)

 [www.facebook.com/departement04](https://www.facebook.com/departement04)

**ALPES** DE HAUTE  
**PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT